

Fermeture au public le jeudi après-midi, budget... COMPTE RENDU DU CTL DU 13/02/2015

À l'ouverture de la séance, la CGT a lu la **déclaration liminaire** suivante :

La direction nous présente aujourd'hui un budget de stagnation venant après un recul global de 12% en 2014 et de 15% en 2013. Stagnation en euros courants mais en baisse compte tenu de l'inflation.

Tous les postes budgétaires sont comprimés : affranchissement, fournitures, entretien, nettoyage...

En 2014, il a fallu ajuster le budget à la hausse tant les prévisions étaient tirées vers le bas. Certains budgets prévisionnels ont dû être abondés : fournitures, affranchissement, frais de déplacement... au total ce sont près de 2 000 000 d'euros qui ont été débloqués pour boucler le budget. Qu'en sera-t-il en 2015 puisque c'est le premier exercice en pleine application du pacte dit de « responsabilité ».

Ce pacte prévoit 41 milliards de cadeaux au MEDEF et en parallèle la dépense publique doit être sabrée de 50 milliards d'économies supplémentaires. Cette politique d'austérité mène notre pays comme les autres pays d'Europe dans le mur : chômage en hausse, explosion de la misère, fonctionnaires pris pour cibles et ...augmentation des déficits. Cette situation provoque un rejet grandissant comme en témoigne notamment le vote du peuple grec qui se dresse contre les mémorandums dictés par la Troïka (FMI, Banque Centrale Européenne et Union Européenne).

Le gouvernement de notre pays s'obstine à poursuivre dans l'impasse austéritaire. Pour ce qui est de la DDFIP des Hauts-de-Seine rien ne dit qu'en 2015, la direction pourra obtenir des dotations complémentaires en cours d'année au même niveau que l'an passé. Concrètement au quotidien, ce sont nos collègues qui vont faire les frais de la compression générale des dépenses comme ils font déjà les frais de cette politique à travers le blocage du point d'indice, l'harmonisation indemnitaire au rabais, la réduction du volume des promotions, les suppressions d'emploi et la mise à mal du service public.

Face à cette situation la CGT à tous les niveaux prendra ses responsabilités comme vient de le faire son Comité Confédéral National en se prononçant pour une journée de grève interprofessionnelle contre l'austérité. C'est en ce sens également que notre section appelle à signer la pétition unitaire pour l'arrêt des suppressions d'emploi, le pourvoi des vacances et l'arrêt des restructurations.

Fermeture des services au public une demi-journée par semaine, le jeudi après-midi

Dans le cadre de l'application de la circulaire de la Direction Générale du 22/10/2014, la Direction Départementale a décidé de fermer l'accueil au public sur tous les sites le jeudi après-midi à compter du 9 mars prochain. Ce choix est commun avec celui de la DRFIP de Paris et de la DDFIP 94. L'accueil téléphonique n'est pas concerné par cette mesure. L'accueil sur rendez-vous reste possible.

La mesure n'est pas applicable au moment des pics d'activité : les campagnes de déclaration Impôt sur le revenu et de paiement. En pratique cela concernerait le mois de mai et une période à cheval sur les mois de septembre et octobre. La direction étudie aussi la possibilité, dans les trésoreries municipales, de maintenir l'ouverture le jeudi lors des périodes d'envois massifs de titres. Les chefs de service seront consultés mais la décision relèvera de la Direction.

La fermeture du jeudi après-midi n'aura pas d'impact sur le régime des horaires variables ni sur celui de la prise de congés. Nous avons fait remarquer qu'un effet report était prévisible sur les autres jours d'ouverture ou sur l'accueil téléphonique. La direction a présenté sa

décision dans le cadre plus général des orientations de la DG visant à développer l'administration électronique et la « professionnalisation de l'accueil téléphonique et courriel » via des « centres de contacts ». Selon elle la qualité de l'accueil téléphonique est « correct » et le taux de décroché « pas excellent » (!). Il faudrait prendre modèle sur les centres d'appel d'autres administrations publiques ou du privé. Quand on connaît les problèmes que rencontrent les usagers de ces centres d'appel pour entrer en contact avec un interlocuteur compétent (Sécurité sociale, fournisseurs de téléphonie mobile...), il y a de quoi être inquiet pour le devenir du service public.

D'autant que la qualité du service DGFIP est reconnue et que la seule difficulté rencontrée est celle du manque d'effectifs. Avec des « centres de contact » qui auront la main sur des dossiers, c'est le risque de privatisation qui se précise et la perspective de suppressions massives d'emplois dans les SIP et les trésoreries. La CGT a condamné ces centres de contact (premiers départements concernés : l'Oise et la Seine-Saint-Denis) dans lesquels comme à Chartres les collègues

nouvellement mutés Direction se voient affectés sans avoir été informés au moment de leur choix de la création de ces centres calqués sur les plateformes privées, aux conditions de travail très dégradées.

La CGT a rappelé que la décision de généraliser l'ouverture quotidienne au public intervenue il y a quelques années a été prise sans moyens supplémentaires, ce qu'elle a dénoncé.

L'administration constate aujourd'hui que les services ne peuvent plus faire face pleinement à l'accueil du public. C'est le résultat de la politique continue de réduction des effectifs. Dans bien des cas les agents sont

placés dans des situations intenable qui impactent leur santé. L'administration porte la responsabilité de cet état de fait et est amenée à gérer les conséquences de la politique qu'elle conduit. Cette situation ne saurait être satisfaisante et ne fait que renforcer notre exigence de créations d'emplois. Les décisions de gestion de la pénurie n'appartiennent qu'à l'administration.

En conséquence la délégation CGT a refusé de participer au vote.

Refus de vote : CGT, Solidaires, CFDT

Abstention : FO

Présentation du Budget 2015

La direction a confirmé que le budget 2014 n'avait pu être bouclé que grâce à une dotation complémentaire d'un niveau particulièrement élevé. Les loyers suite aux regroupements de services sont en forte diminution ainsi que les dépenses d'affranchissement, les frais de poursuites, et le nettoyage (nouveau contrat ONET). Les frais de déplacements sont en hausse de même que les dépenses d'entretien informatique et de papier. La dotation fourniture par agent reste fixée à 30 euros.

Nous avons fait observer que de nombreux collègues étaient amenés à renoncer à leurs remboursements de

frais de déplacement compte tenu de la complexité ubuesque de l'application FDD. Pour nous, tous les frais de déplacements doivent être remboursés, les dotations budgétaires abondées et les obstacles applicatifs levés.

La direction reconnaît qu'elle n'a aucune visibilité sur les dotations complémentaires d'ici la fin de l'année. N'oublions pas la compression générale des dépenses publiques programmée par le pacte de responsabilité.

Vote : Contre : FO, CGT.

Abstention : Solidaires, CFDT.

Dispositif de « e-formation »

La CGT a rappelé qu'elle était attachée à des formations en présentiel de proximité. Au contraire l'e-formation laisse l'agent seul face à l'ordinateur et fait obstacle à un véritable échange. Il s'agit en fait d'économiser des indemnités de formateurs et des frais de déplacement, en un mot une formation au rabais !

La e-formation devait être réservée à des formations de courte durée sur des « pré-requis ». Or, le catalogue présenté inclut deux formations de comptabilité générale : initiation et perfectionnement, de 6 h et 11 h respectivement, réparties sur trois et deux mois. Comment l'agent pourra-t-il s'en sortir seul sur une aussi longue période. La direction répond qu'une « hot-

line » sera assurée par l'ENFIP. Dans quelles conditions, avec quel effectif pour répondre aux nombreux utilisateurs simultanés ?

Une formation aussi technique et aussi vaste nécessite un accompagnement humain au plus près des interrogations et des difficultés de chaque stagiaire.

Des espaces dédiés à l'e-formation ont été mis à disposition sur 35 sites, généralement des bureaux inoccupés ou des salles informatiques. En cas de besoin l'agent pourra utiliser un poste disponible dans un local sur un autre site de la Résidence d'Affectation Nationale (RAN).

Point d'étape Dématérialisation et Protocole d'Echange Standard (PES) V2 dans le secteur public local

Le déploiement de PES V2 (protocole informatique d'échanges de données comptables, scannage des pièces justificatives et signature électronique) a pris du retard. Il devait en effet s'appliquer au 1er janvier 2015 pour les Collectivités locales, les Établissements Publics Spécialisés et les Offices Publics de l'Habitat.

La réforme territoriale impose le basculement d'ici 3 ans soit à l'été 2018 pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants. L'administration met en avant l'amélioration de la qualité comptable et la baisse de charges pour les agents (plus de manipulations papier).

90 % des collectivités dans le 92 sont passées à PES V2 ou sont en phase de test.

Les élus locaux sont également, selon la direction, très favorables à PES V2. Certains y voient un moyen

d'améliorer leur information de gestion financière et comptable. Dans les temps actuels où l'Etat réduit drastiquement ses dotations aux collectivités locales, certains élus sont demandeurs de tout ce qui peut les aider à réduire les dépenses de personnel et de fonctionnement. Ne nous cachons pas qu'il en va de même dans notre administration où les gains de productivité dégagés par PES V2 et la dématérialisation servent déjà à déterminer les suppressions d'emplois.

La CGT a rappelé que les baisses de charges de travail et gains de productivité ne devaient pas servir à faire diminuer encore plus les effectifs mais à améliorer les conditions de travail des agents.

Intégration de la division de la Formation Professionnelle et de la Communication à la division des Ressources Humaines

La division de la Formation Professionnelle devient un des services de la division RH. La direction a affirmé que cette réorganisation se ferait à effectif constant.

Questions diverses :

- **la caisse du CAD**: la CGT a demandé que les travaux d'aménagement et de mise en place d'une climatisation soient engagés. Elle a également réclamé un nettoyage des locaux et un ramassage des poubelles plus réguliers. La direction a pris note et s'est engagée à apporter une solution.

- **standard téléphonique de la direction** : nous avons demandé que les appels téléphoniques pour la Trésorerie Amendes puissent lui être redirigés automatiquement. La direction va rechercher une solution technique.

- **accueil Nanterre-Tivoli** : la CGT a fait état des difficultés rencontrées par les collègues de l'accueil d'orientation et demandé la création d'un emploi supplémentaire. La direction a reconnu le problème et étudie différentes solutions pour cloisonner les espaces et sécuriser les accès. Pour nous la meilleure solution reste de renforcer la présence physique à l'accueil.

- **changements d'affectations à l'intérieur de la direction** : la CGT a interrogé la direction sur les modalités pour l'agent de changement de service à l'occasion des mouvements locaux de mutations. La Direction a confirmé que l'agent devait remplir une fiche de souhait et nous avons contesté la demande d'un CV. La Direction a concédé qu'il n'était pas nécessaire pour les B et les C mais l'a maintenu pour les A.

- **mouvements locaux A, B, C dans le 92** : la CGT a interpellé la direction sur le fait qu'aucun mouvement

local n'a été organisé à l'occasion du mouvement complémentaire du 01/03/2015 pour la catégorie A. La Direction a expliqué qu'il n'y avait pas d'arrivées extérieures d'inspecteurs dans le département. Notre délégation a rappelé que les mouvements locaux ont également pour but de permettre aux agents qui le souhaitent de changer de service à l'intérieur de leur RAN et de leur mission-structure.

La direction se retranche derrière l'avis de la centrale au sujet de la non organisation d'un mouvement local A, en l'absence d'arrivées extérieures. Elle a toutefois accepté de réétudier cette question.

Pourquoi refuser l'organisation d'un mouvement local complémentaire pour les A alors que les B et les C en ont bénéficié ?

Pourquoi refuser l'organisation d'un mouvement local complémentaire pour les A en 2015 alors qu'un tel mouvement a été organisé en 2014 ?

Les agents qui souhaitent changer d'affectation locale à l'intérieur de leur Résidence d'Affectation Nationale (RAN) et de la mission-structure doivent conserver cette possibilité offerte par le mouvement local complémentaire.

La CGT demande donc l'organisation de ce mouvement complémentaire.

La délégation CGT

Anne GIRAUDON, Philippe GEOFFRE, Olivier NAU, Dominique TEIXEIRA

ADHEREZ A LA CGT FINANCES PUBLIQUES